

5532/85

Érection de la croix
de P. P. Rubens

app. à M. Martin Rumpf.

(offre en prêt au Musée)

Rubens!

Reçu en retour du Musée Royal des Beaux-Arts un tableau attribué à Rubens
Elevation de la Croix.

Ce tableau est en parfait état.

Bruxelles, le 3 novembre, 1923.

Pour M^r Gomez.

B. Schmitz

M. Ruyff.

Bruxelles, le 1 août 1923.

Monsieur,

J'ai le regret de vous informer que la Commission directrice et administrative (Section d'Art Ancien) a émis en sa séance de lundi un avis défavorable au placement dans les salles du Musée, à titre de prêt, du tableau "Erection de la Croix" d'après la composition de Rubens à la cathédrale d'Anvers, que vous aviez soumis à son examen. En conséquence le tableau est tenu dès ce jour à votre disposition dans les bureaux du secrétariat. Je n'ai pu encore me rendre comme je me le proposais, au château de Grand Bigard; j'espère avoir l'occasion de vous reparler de cette visite.

Agréez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments très distingués.

Le Conservateur-adjoint,

A Monsieur Martin RUMPF,
72 rue Joseph Bens,
UCOLE.

Heel - Bruxelles
F. Jean Joseph Deuss
1.7.23

Montreux En réponse à votre courtoisie du
28 courant j'ai l'honneur de vous informer
que la lettre en question sera déposée au Musée
Mardi prochain 3 courant dans la matinée.
Je me tiens à votre disposition pour

vous conduire à Grand Ryged la fois qui vous
plaira mais tous à vous informer de ce que j'ai compte
m'absente à partir du 13 courant.

Veuillez agréer Monsieur
mes salutations les plus empressées

J. D. Dierckx

A Monsieur P. Baetie
Conseiller adjoint
du Ministre Royal des Beaux Arts
à Bruxelles

J. C. A. H.

Bruxelles, le 28 juin 1923.

Monsieur,

Je me suis rendu chez vous dimanche matin. "L'Erection de la Croix" d'après la composition de Rubens à la cathédrale d'Anvers constitue un morceau intéressant, susceptible peut-être d'être accepté en prêt par la Commission directrice du Musée. Je vous engage donc à soumettre le tableau à son examen; nous porterons la question à l'ordre du jour d'une prochaine séance. Je ne puis préjuger de la décision qui sera prise, les prêts au Musée ayant été jusqu'ici réservés à des œuvres connues d'un ou de plusieurs membres de la Commission; il y a intérêt sans doute à provoquer un débat sur ce tableau-ci, qui ne nous était pas connu. J'ai écrit à M. Raymond Pelgrims; j'aurai l'occasion de me rendre au château de Grand-Bigard un dimanche vers la mi-juillet.

Agréez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Conservateur-adjoint,

A Monsieur Martin Bumpf,
72 rue Joseph Bens,
UCCLE.

LE PROGRÈS INDUSTRIEL

SOCIÉTÉ ANONYME

718

DIRECTION

Heckle

~~1011~~ LEZ BRUXELLES, LE 21 Juin 1923

72 rue Joseph Beus

tram 9 - Chausée d'Alseburg - arrêt Avenue
Floride.

Monsieur

In réponse à votre estimée lettre
du 20 courant j'ai le très grand plaisir de vous informer de
ce que, devant présider à des examens de candidats
Ingénieurs, j'ai été absent de chez moi toute la journée
de Dimanche, mais que cependant j'ai donné des
ordres pour que les tableaux vous soient envoyés.

Il n'y en a plus qu'un seul :

l'Élévation de croix pendant de l'égout la descente
de croix qui figure au Musée d'Anvers qui mérite
d'être exposé momentanément au Musée. Cependant
vous voyez q-q. chose qui pourrait vous intéresser j'ai
pu me faire en informer.

Concernant les autres tableaux que j'ai

Mais ai-je quel- sur ma carte, ils appartiennent à
Monsieur Raymond Pelgrims et sont à son château
de Grand Biégerd.

Si vous pouvez venir inspecter les expositions j'aurais
à l'occasion vous y conduir en auto.

Il est bien entendu qu'aucun de ces tableaux ne sont
à vendre.

Veuillez agréer Monsieur le
Conservateur adjoint, l'expression de mes sentiments
les meilleurs.

J. Deruyff

A Monsieur P. Bantier

Conservateur adjoint

du Musée Royal des Beaux Arts de Belgique

sur de la Régence - Bruxelles.

Bruxelles, le 20 juin 1923.

Monsieur,

Suite à votre visite en nos bureaux, proposant divers tableaux en prêt au Musée, je me rendrai volontiers chez vous dimanche matin ou au début de l'après-midi afin de les examiner, - car les conditions de l'arrêté ministériel réglant les prêts au Musée étant bien strictes, je ne puis vous engager à en faire directement le dépôt ici. Je vous prie de bien vouloir remettre des instructions en cas d'absence.

Agrérez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Conservateur-adjoint,

A Monsieur Martin Rumpf,

73 rue Joseph Mons,

1000 L.